

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 27 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 23 mars 2026.

Etaient présents : Mesdames : BARIL Joëlle, BLOCQUET Stéphanie, CAPET Lucile, DRUMEZ Céline, LEDOUX Gaëlle, LEFEBVRE Michèle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline.

Messieurs : CARON Thierry, DASSONVILLE Hubert, DELSERT Jean-Marc, DOUBLET Christophe, FACHE Pierre, FURSTENAU Arnaud, GALLET Maxime, RAMARD David, SNAET Guillaume.

Pouvoir : Madame HABOURDIN Cindy à Madame RENSY Roseline

Monsieur Thierry CARON est élu secrétaire de séance.

Les comptes rendus du conseil municipal des 6 février 2026 et 22 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité.

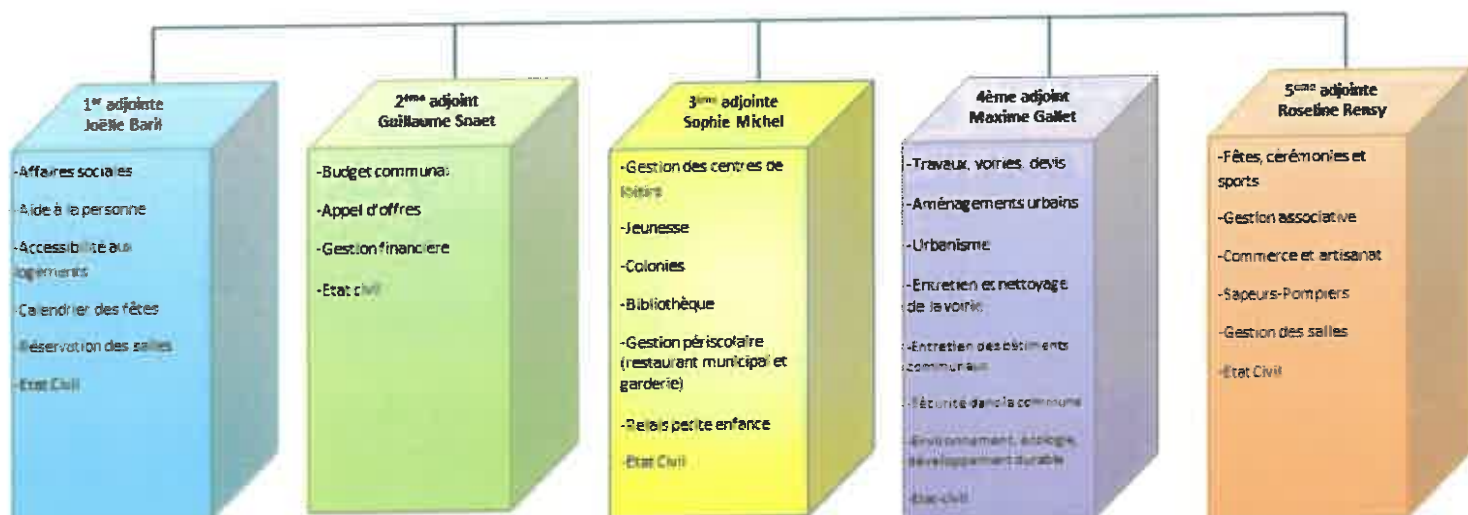
### **LES DELEGATIONS CONFIEES AU MAIRE**

Les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser la bonne gestion communale. Monsieur le Maire donne lecture de ces délégations qui sont mentionnées à l'article L 2122-22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire ces délégations.

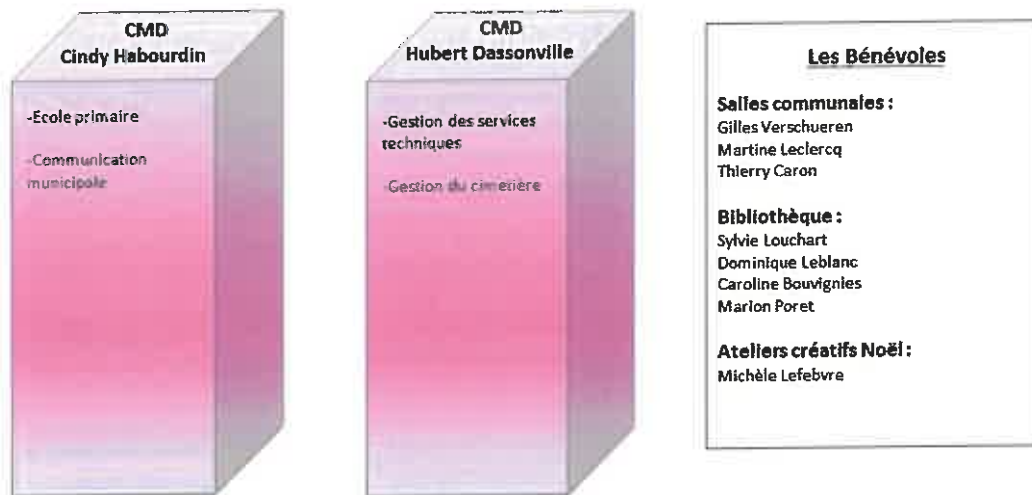
### **LES COMPETENCES DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délégations de compétences attribuées aux adjoints.



## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes de Conseillers Municipaux délégués. Adopté à l'unanimité.



## LES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités sont réglementées en fonction du nombre d'habitants. Elles sont exprimées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBP)

L'indemnité du Maire est fixée au taux de 55,7%;

Une enveloppe indemnitaire globale doit être votée et répartie entre les adjoints et les Conseillers Municipaux Délégués;

Il est proposé de délibérer afin de fixer les indemnités ainsi :

- Un taux de 16,8% pour les Adjoints
- Un taux de 5% pour les Conseillers Municipaux Délégués

Adopté 18 voix pour et une voix contre (Christophe DOUBLET).

## LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi 96-142 du 24 février 1996 a imposé les règlements intérieurs pour les Conseils Municipaux dans les communes de plus de 3500 habitants.

La loi 2015-991 a rendu ce règlement obligatoire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants.

Ce document doit être approuvé par le Conseil Municipal dans les 6 mois qui suivent son installation.

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le règlement intérieur du conseil Municipal.

Chaque élu a été destinataire du projet.

Le règlement intérieur du conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## LA CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Conformément au règlement intérieur du conseil Municipal, les commissions communales suivantes sont créées:

- commission 1 : Finances et appels d'offres
- commission 2 : Travaux, urbanisme, sécurité, écologie et développement durable
- commission 3 : Jeunesse et prévention de la délinquance
- commission 4 : Vie culturelle, les associations, les fêtes et cérémonies et le sport
- commission 5 : CCAS, affaires sociales et logement
- commission 6 : Emploi et recrutement
- commission 7 : Ecoles et restaurant municipal
- commission 8 : Ouverture des plis
- commission 9 : Gestion des salles et de l'étang de pêche
- commission 10 : Communication et information

La composition de chaque commission (6 conseillers municipaux en respectant la parité et la répartition des groupes) est validée à l'unanimité.

## LA DESIGNATION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le SIVOM de l'Artois:

Il faut élire un titulaire et un suppléant (à bulletin secret).

Le binôme suivant est élu (18 bulletins pour et un bulletin blanc) :

Dominique DELECOURT, titulaire  
Thierry CARON, suppléant

Monsieur le Maire précise qu'il est inquiet sur l'avenir sur SIVOM. Il estime que le SIVOM joue un grand rôle pour nos communes. Il sera important d'y siéger afin de défendre ce syndicat.

LE SIZIAF :

Il faut élire un délégué (à bulletin secret).

Guillaume SNAET est élu à l'unanimité

Le SIZIAF est amené à disparaître pour être intégré à la CABBALR. Cette représentation devrait être éphémère.

## LA DESIGNATION DES DELEGUES FDE62 - CNAS- ARTABAN-RELAIS PETITE ENFANCE-

Les délégués suivants sont élus à l'unanimité :

FDE 62: Monsieur Maxime GALLET

CNAS : Madame Sophie MICHEL

ARTABAN : Mesdames Joëlle BARIL et Roseline RENSY

RPE: Mesdames Sophie MICHEL et Michèle LEFEBVRE

## LA DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir désigner un élu référent en sécurité routière.

Cette personne sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et veillera à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Maxime GALLET.

## LE CORRESPONDANT DEFENSE

Dans le cadre de la politique de défense, de sécurité de la population et de la protection des intérêts de la Nation, la commune doit avoir un correspondant défense et communiquer ses coordonnées au cabinet de Monsieur le Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Hubert DASSONVILLE comme correspondant défense.

## LE CCAS : NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES

Il est proposé de délibérer afin de constituer un CCAS composé de 17 membres soit 8 élus, 8 bénévoles.

Les membres doivent être élus à la liste à bulletin secret.

Les bénévoles sont nommés sur arrêté du Maire.

La liste suivante est élue (18 bulletins pour et un bulletin blanc) :

Mesdames Joëlle BARIL, Roseline RENSY, Sophie MICHEL, Stéphanie BLOCQUET ;  
Messieurs Guillaume SNAET, Hubert DASSONVILLE, Jean-Marc DELSERT et  
Christophe DOUBLET.

## LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Cette Commission analyse et juge chaque année les modifications ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Elle est nommée par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal doit proposer 24 noms. Puis l'administration fiscale, après tirage au sort, nommera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Le Conseil Municipal, propose à l'unanimité les personnes suivantes :

SURELLE Jacky , LEROUX Joël, BINAUT épouse GAMBIER Francine, PAREIN Joël,  
CARPENTIER Jérôme, GEENS Dominique, PLATEEL Charlotte, DANDRE Murielle,  
JACQUART Alexandra, DUBOIS Francis, WILLAERT James, FAUCOEUR Gilbert,  
BLANQUART veuve LECLERCQ Martine, BECQ Maurice, JONDER Nadine, VALENTIN  
Alain, LOISON Yves, MULLIER épouse ELBERS Patricia, BASTIEN Jean-Michel, AMILLARD  
Cindy, DUPAS épouse LOUCHART Sylvie, MOREL Gaëtane, FONTAINE Véronique,  
BOSTYN Jérôme.

## LA COMMISSION DE CONTROLE ELECTORAL

Puisque le Conseil Municipal est composé de deux groupes, elle doit être composée ainsi :

- Un délégué de l'administration (nommé par le Préfet)
- Un délégué de la justice (nommé par le tribunal administratif)
- 3 Conseillers municipaux (ne portant aucune délégation) de la liste majoritaire
- 2 Conseillers municipaux (ne portant aucune délégation) de l'opposition

A l'unanimité, la Commission de contrôle électoral est composée ainsi :

- Arnaud FURSTENAU, Pierre FACHE et Lucile CAPET
- Céline DRUMETZ et Christophe DOUBLET

## LES JOBS D'ETE 2026

Il est proposé de reconduire les jobs d'été avec un système de tutelle.

Du 6 au 10 juillet (5 jours)

Du 13 au 17 juillet (4 jours)

Du 20 au 24 juillet (5 jours)

Du 27 au 31 juillet (5 jours)

Du 3 au 7 août (5 jours)

Du 10 au 14 août (5 jours)

Du 17 au 21 août (5 jours)

Du 24 au 28 août (5 jours)

Adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### La carte scolaire pour la rentrée 2026-2027

Madame SCICCHITANO, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Béthune 4 nous informe que la fermeture d'une classe en élémentaire à l'école primaire de Cuinchy est envisagée.

Cette mesure sera étudiée les 7 et 10 avril par le Comité départemental de l'éducation nationale.

Le Conseil Municipal espère que les deux projets de lotissements pourraient ramener des élèves à l'école dans les prochaines années.

### Le bureau de Cuinchy animation

Le bureau doit être renouvelé. Il ne peut être composé que d'élus.

Le Conseil Municipal valide le bureau suivant :

Madame Roseline RENSY, présidente.

Madame Gaëlle LEDOUX, trésorière

Madame Stéphanie BLOCQUET, secrétaire.

### Le représentant de la commune au sein du bureau de l'harmonie municipale

Madame Michèle LEFEBVRE sera la nouvelle représentante de la commune au sein du bureau de l'harmonie municipale

### Les gardiens d'église

Le Conseil Municipal délibère : 16 voix pour, 1 abstention (Céline DRUMETZ) et 2 voix contre (David RAMARD et Christophe DOUBLET).

Les nouveaux gardiens de l'église seront Madame Chantale LOUCHARD et Monsieur Joël PAREIN.

Monsieur David RAMARD estime que Monsieur Jean-Marie COURCOL aurait pu remplacer Madame Thérèse-Marie COURCOL.

Monsieur le Maire précise que ce dossier n'est pas politique. Madame COURCOL présente des difficultés pour occuper ce poste et Monsieur Joël PAREIN s'est porté volontaire.

### Les participations aux pots de l'amitié

Depuis 25 ans, un verre de l'amitié est organisé après chaque réunion de Conseil Municipal. Jusqu'à présent, les élus organisaient par binôme, à tour de rôle, ce moment convivial.

Monsieur le Maire souhaite savoir si tous les élus sont d'accord pour participer à cette tradition.

Monsieur David RAMARD préfère s'abstenir pour le moment et découvrir les différentes personnes pour se prononcer.

Les autres élus sont tous d'accord avec cette organisation.

### Les remerciements de Monsieur Pascal HAINAUT

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Monsieur Pascal HAINAUT, ancien adjoint au Maire chargé des finances de 2001 à 2026. Le Conseil Municipal apprécie ce geste et lui souhaite une bonne continuation.

### Les vœux de réussite de la CABBALR

Monsieur le Maire donne lecture des félicitations de Monsieur Olivier Gacquerre. Dans ce courrier, il informe le Conseil Municipal que le renouvellement des instances de la CABBALR sera organisé le 10 avril.

### Les prochains RDV

Commission travaux : jeudi 9 avril à 18h30

Commission finances : samedi 18 avril à 9h00

Réunion Adjointes : mardi 28 avril à 18h30

Conseil Municipal : jeudi 30 avril à 19h00

- Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'incendie qui a eu lieu la semaine dernière rue Jean Jaurès.  
Un jardin a été fortement endommagé.  
La maison voisine est inhabitable.  
Des cagnottes en ligne ont été lancées. La commune relayera l'information.  
Madame Joëlle BARIL va contacter les deux propriétaires afin de débloquer une aide de Cuinchy solidarité.
- Une photo officielle du Conseil Municipal sera prochainement programmée.
- Monsieur Christophe DOUBLET souhaite expliquer pourquoi il a voté contre les indemnités des adjoints en lisant une phrase qu'il a préparée : « la confiance et la loyauté ne se négocient pas, l'indemnité d'adjoint doit rester la conséquence d'un engagement, jamais sa condition ».
- Madame Céline DRUMETZ souhaite préciser que de par son métier et son expérience, elle est tout à fait disposée à apporter son aide dans le social.

Séance levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,



Thierry CARON